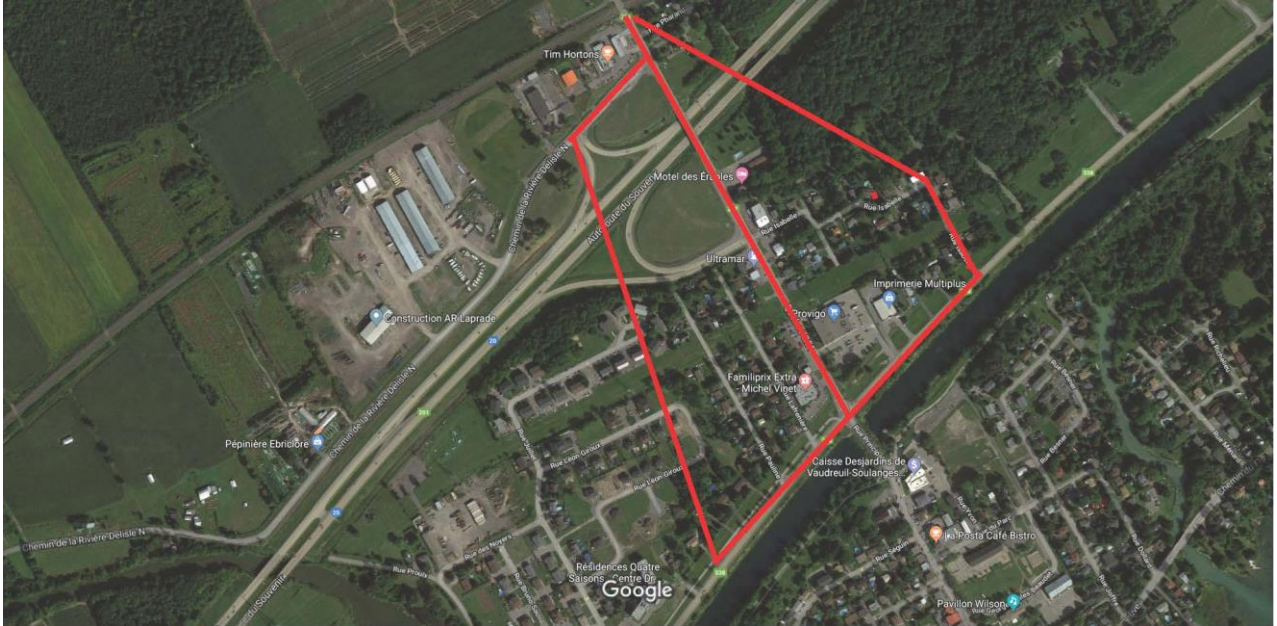


## **Secteur visé**

**211 au 247 route 338, rue Isabelle, rue Germain, rue Pharand  
21 au 58 route 201 et le 20 chemin Rivière Delisle Nord**



**Au retour de la pression, n'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une (1) minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.**

En raison d'un bris du réseau d'aqueduc dans votre secteur, nous sommes dans l'obligation d'entreprendre une **MESURE PRÉVENTIVE** d'avis d'ébullition en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable.

Une série d'échantillons et d'analyses seront effectuées à la suite des travaux afin de s'assurer de la conformité.

### **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?**

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher, laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

La Ville de Coteau-du-Lac tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension compte tenu des inconvénients que cela peut vous occasionner.

**L'AVIS DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE. DÈS LE RETOUR À LA NORMALE, NOUS VOUS AVISERONS PAR COMMUNIQUÉ.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le Service des travaux publics et voirie au 450 763-5822, poste 242.

Merci de votre collaboration  
Le Service des travaux publics et voirie  
Ville de Coteau-du-Lac